

**Rapport intermédiaire**

**Rapport final**

Période concernée : septembre 2019 à septembre 2021

Référence du projet : AAP 2019 n° 19AEA518601

Acronyme et titre du projet : RéCoLTANT : Réseau Collectif des Lycées Techniques Agricoles – Natures & Territoire – Végétal Local »

Organisme chef de file : EPLEFPA Terre d'horizon

Nom, coordonnées et organisme du chef de projet :

Olivier ROUDIL – [olivier.roudil@educagri.fr](mailto:olivier.roudil@educagri.fr) – 06 85 11 96 08

Caroline BACONNIER – [caroline.bacconnier@educagri.fr](mailto:caroline.bacconnier@educagri.fr) – 04 75 71 25 24

1414 chemin de Rosey Ouest – BP 224 – 26105 Romans sur Isère

## COMPTE-RENDU TECHNIQUE DU PROJET

*Date d'élaboration du compte rendu : janvier 2022*

### Volet « Bilan technique »

Volet détachable à publier sur la plateforme <https://rd-agri.fr> avec les livrables du projet (30 pages maximum)

#### **1- Rappel des objectifs du projet** (cf. dossier de candidature)

- Participer à la mise en place d'un réseau d'EPL en Auvergne – Rhône-Alpes pour le transfert méthodologique et technique auprès des producteurs, des élèves et apprenants de lycée et CFA-CFPPA
- Déployer la marque Végétal local en région Auvergne – Rhône-Alpes et au-delà qui concerne 4 zones biogéographiques de la marque (zone « Alpes », « Bassin Rhône-Saône et Jura », « Massif Central » et « zone méditerranéenne »)
- Développer l'offre de formations adaptée à la production de végétaux garantis Végétal local
- Redynamiser les secteurs de l'horticulture et de la pépinière

#### **2- Méthodologie mise en œuvre**

(Analyser les inflexions opérées par rapport au projet déposé)

Le projet repose sur le développement d'un réseau, en Auvergne - Rhône-Alpes, d'EPL horticoles et du paysage à travers leur exploitation et atelier technologique pour la mise en place du référentiel technique de la marque Végétal local.

Il s'agit d'une démarche collective qui implique des acteurs de la formation, de la production, de l'aménagement et de service territorial œuvrant pour la biodiversité et la transition agroécologique.

En s'impliquant dans le déploiement de la marque Végétal local, le réseau répond aux enjeux pédagogiques, environnementaux et économiques.

Cette démarche permettra d'assurer un transfert de compétences sur le territoire et auprès d'autres établissements de l'enseignement agricole ainsi qu'auprès des professionnels du végétal.

### **Action 1 : Étude du référentiel Végétal local**

La première étape consiste à la réalisation d'un auto-diagnostic agroécologique de chaque exploitation en lien avec la pédagogie en interne.

Seul l'EPL de Dardilly a réalisé le diagnostic IDEA 4, même s'il reste à l'affiner.

Romans a participé à 2 journées de formation, et Saint-Ismier n'a pas encore engagé de démarches.

L'appropriation du référentiel Végétal local passe par la formation des référents de chaque établissement en vue de son intégration au système de production propre à chacune des exploitations d'EPL et transfert auprès des étudiants et apprenants. A chaque étape d'avancement, des formations seront réalisées en lien avec les règles Végétal local (« règles générales de conservation de la biodiversité ; règles de collectes en milieu naturel ; règles de mélange de lots de matériel végétal de même espèces ; règles de production et de multiplication ; règles de traçabilité, d'étiquetage et de commercialisation), par le CBNA et Mission haies. Une visite d'entreprise adhérente à Végétal local sera programmée. Ces phases seront réalisées en réseau. Les réunions « Réseaux » et les comités de pilotage valideront l'état d'avancement. Le CBNA et Mission haies accompagnent dans le choix des variétés et les sites de récoltes. En amont, chaque EPL a défini son comité technique. Le déroulé de l'action 1 doit aboutir, pour chacun des EPL, à la définition de leur projet Végétal local, validé par son comité technique.

Par les différentes sessions de formation et de rencontres, les 3 EPL se sont appropriés le référentiel VL. L'organisation par le pilote mais aussi à l'initiative des EPL a permis de valider cette étape comme réalisée. Bin qu'évolutif, les projets à développer sur chaque EPL sont validés.

### **Action 2 : Développement du Projet d'EPL Végétal local**

En vue de la mise en production, les itinéraires techniques des espèces choisies sur chaque exploitation seront étudiés par les équipes pédagogiques, les apprenants et l'exploitation en appuis avec les prestataires Ratho, dDAPEv Environnement Sarl. Des phases de collectes (selon qu'il s'agisse d'espèces herbacées ou ligneuses) de graines et/ou boutures seront réalisées avec la contribution des apprenants et en lien avec les partenaires conservatoire et mission haies Auvergne. Il peut également être envisagé l'achat de matériel Végétal local afin d'anticiper les productions.

La station Ratho et dDAPEv Environnement Sarl ainsi que le Valentin, sollicités en tant que prestataires ne sont pas intervenus sur les années 2019, 2020 et 2021.

Pour dDAPEv Environnement Sarl : la personne référente est partie à la retraite, l'activité de la société a cessé. L'accompagnement concernait les ITK sur les ligneux.

Pour la station horticole Ratho : la personne ressource est en arrêt maladie depuis plus d'un an. Il est programmé de solliciter la structure pour son accompagnement sur les techniques de production. Envisagé au démarrage sur la production d'herbacées, il sera demandé de compléter sur les ligneux.

Concernant les prestations de l'EPL du Valentin, il n'y a pas eu nécessité d'avoir recours aux services de son atelier technologie des semences, les volumes des lots de graines collectés par les 3 EPL ne nécessitant pas de tri mécanisé.

Pour les 3 EPL, le spectre de la gamme des espèces s'élargit en fonction des sorties sur le terrain, de leur potentiel. Ce que l'on trouve, des opportunités pédagogiques...en suivant une trame définie en 2020.

Les relevés d'analyse des différentes expérimentations sur l'année 2020 et 2021 affinent les itinéraires culturels des espèces choisies, et les échanges entre centres sur les moyens techniques mis en œuvre pourraient accélérer et affiner les ITK si mise en commun.

### **Action 3 : Adhésion à la marque**

Suite à l'étude du référentiel, de la formation à l'audit et à la constitution du dossier d'adhésion (Action 1) et après avoir développé des productions végétal local (action 2), chacune des exploitations procède au dépôt de candidature et réalise l'audit (suite à avis favorable du comité de marque).

Cette phase est amorcée et sera réalisée courant 2022 :

Dépôt en mai 2022 pour 1<sup>er</sup> comité de la marque en juin 2022, audit en septembre 2022 pour validation du comité de la marque en décembre 2022

### **Action 4 : Animation et Valorisation**

L'animation du Réseau est réalisée par l'EPL Terre d'horizon. Il s'agit de réunir les partenaires, les EPL (exploitation, lycée, UFA-CFPPA) selon les différentes étapes et thématiques de travail, mais également de créer une dynamique de groupe. L'EPL anime également via le comité de Pilotage, le projet RécolTANT.

Au démarrage du projet CASDAR, chacun des EPL constitue son propre Comité Technique, animé par un référent pédagogique et un référent exploitation.

Cette phase a été réalisée au démarrage du projet pour chaque EPL. Selon les EPL, la dynamique est plus forte ou moins forte entre les 3 centres constitutifs des EPL, avec changement de référents au cours du CASDAR.

Un drive pour le partage de documents (outils et ressources) a été mise en place en 2020.

Référents pédagogiques et Référents Exploitations mettent en commun au sein du réseau, transmettent et valorisent auprès des étudiants et équipes pédagogiques de leur établissement, ainsi qu'auprès de leur réseau de producteurs et d'organismes techniques et collectivité.

A chaque étapes, les étudiants et apprenant sont associés et travaillent sur la mise en place du projet Végétal local de leur EPL (diagnostic, Itinéraires techniques, collectes, diffusion...)

Le transfert pédagogique se fera par l'intégration des étapes du projet à la formation des apprenants et sur le développement de l'offre de nouvelles formations.

Ex pour le CFPPA de Romans :

- Projet d'UCARE ou de modules de formation pour le BP RAPH et le CAPA Métiers de l'Agriculture (support horticulture)
- Projet de formation courte (VIVEA) à l'attention des producteurs, exploitants sur la valorisation et la mise en œuvre du label Végétal local sur leur exploitation.

Ces actions sont développées en dernière année de programme, et seront présentées au bilan final. Une concertation avec l'EPL de Montravel est en cours.

### **Action 5 : Diffusion et transfert de compétences**

La diffusion sera réalisée auprès des producteurs, organismes de développement, collectivités...mais également auprès du grand public via les magasins des exploitations ou magasins collectifs.

La diffusion est amorcée sur les publics tels que producteurs, organismes de développement, collectivités. Concernant le grand public, cette réalisation était envisagée en lien avec l'adhésion, par l'explication et la sensibilisation lors de la vente de Végétaux labellisés. Néanmoins, le développement des projets de production doivent permettre de présenter la notion de la marque, au grand public, lors de portes ouvertes par exemple.

### 3- Synthèse des résultats obtenus par action

(Analyser les écarts éventuels avec les objectifs décrits dans le dossier déposé et les résultats attendus)

- Conserver et protéger la biodiversité locale et produire des végétaux d'origine locale répondant aux enjeux climatiques

Les 3 EPL ont défini leur projet de production, les collectes de graines, les travaux sur les semis et la mise en pépinières dans le respect du cahier des charges Végétal local.

- Redynamiser les filières horticoles, dans un contexte économique difficile pour la profession, en répondant à la transition horticole nécessaire, par la diversification des productions, ainsi que de nouveaux débouchés et circuits de commercialisation.

- Répondre à la demande sociétale croissante des entreprises publiques et privées en matière de végétaux pour l'aménagement paysager, les haies, la revégétalisation et restauration des milieux dégradés, pour « aménager autrement ».

La mise en production de plants Végétal local permet d'élargir la gamme des espèces travaillées sur les exploitations. Les débouchés variés et la demande croissante ouvre des perspectives économiques intéressantes et favorisent la reprise et une dynamique de la filière pépinières arbres et arbustes et horticoles.

Des projets sont développés sur les 3 EPL (cf § 3 Bilan et perspectives : apports effectifs du projet au regard des enjeux du monde agricole et rural)

- Valorisation des productions horticoles locales

La marque Végétal local repose sur la notion de territoire, pour exemple : les plants issus de semences prélevées sur une zone biogéographique données sont implantés sur leur zone d'origine.

- Participer à la mise en place d'un réseau d'EPL en Auvergne – Rhône-Alpes pour le transfert méthodologique et technique auprès des producteurs, des élèves et apprenants de lycée et CFA-CFPPA

- Déployer la marque Végétal local en région Auvergne – Rhône-Alpes et au-delà qui concerne 4 zones biogéographiques de la marque (zone « Alpes », « Bassin Rhône-Saône et Jura », « Massif Central » et « zone méditerranéenne »)

- Développer l'offre de formations adaptée à la production de végétaux garantis Végétal local

- Redynamiser les secteurs de l'horticulture et de la pépinière

Les projets de Romans, en zone biogéographique méditerranéenne, Saint-Ismier, en zone Alpes et Dardilly, en zone Rhône Saône Jura, ainsi que la mise en place de collaboration avec l'EPL de Montravel, en zone Massif central, créés une dynamique tant sur le développement de l'offre de plants que sur l'offre de formation ainsi que sur les réseaux de diffusion et de transfert.